

Commission: UNESCO

Question: Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

Auteur: Arabie Saoudite

Le début du XXIème siècle est une période de nouvelles inventions technologiques. L'internet et les réseaux sociaux sont aujourd'hui les transmetteurs des plus grands flux d'information, qui vont permettre aux utilisateurs de donner leurs opinions et donc d'influencer l'opinion du reste des utilisateurs. Mais ces nouvelles technologies entraînent un certain nombre d'inconvénients. C'est pour cela que la liberté d'expression a été soumise à des limites par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966. Pour ainsi assurer son existence.

L'Arabie Saoudite, selon les statistiques de Global Media Insight, compte avec 93% de sa population ayant accès à internet dont 35% est abonnée à une ou plusieurs des grandes plateformes de communication. Les jeunes saoudiens plébiscitent fortement Twitter. Cette plateforme est devenue un terrain de jeu pour le pouvoir et le contre-pouvoir du Royaume, étant donné que les réseaux sociaux sont suivis par tous les milieux dans toute leur diversité sociale, politique et religieuse. En effet le prince, le ministre et les hautes autorités utilisent cette application pour communiquer et interagir avec les saoudiens.

La délégation Saoudienne considère qu'il faudrait établir des limites dans la liberté d'expression et dans le contenu partagé dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Le Royaume juge nécessaire la filtration de l'information donnée aux utilisateurs, en prenant en compte les règles de l'islamisme. Dans ce monde virtuel et connecté, les Saoudiens affranchissent des nombreux interdits alors que l'espace public reste réglementé et contrôlé par les lois d'un islam très rigoriste. Les réseaux sont devenus un instrument pour dépasser la ségrégation en vigueur dans le royaume entre hommes et femmes, tous égaux devant leurs écrans. Ils peuvent se parler, interagir et même se voir et se réunir, ce qui est inacceptable pour la religion.

De plus, l'Arabie Saoudite, d'après les expériences récentes ou passées qui ont pu endommager et affecter l'image extérieur et intérieur du pays, exige aux habitants de faire attention avec ce qu'ils publient sur les réseaux sociaux. Entre autres, les amendements apportés à la loi sur la presse établis en 2011, sanctionnent la publication de tout matériel jugé contraire à la charia et susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'État, de promouvoir des intérêts étrangers, de nuire à l'ordre public ou à la sécurité nationale, ou de permettre des activités criminelles. Et ceci, quelle que soit la position et le rang de son auteur.

La diffusion de fake news commence à devenir un problème majeur en Arabie Saoudite. La désinformation se propage à l'aide de plateformes en ligne et des réseaux sociaux. La plus grande préoccupation concernant les fausses nouvelles est que les jeunes ne sont souvent pas capables de les identifier. En conséquence, les mensonges sont partagés sur les réseaux sociaux, et tout le monde a accès à ces commentaires, sans vérifier les faits ni connaître la vérité. Le royaume pour limiter les fake news visant les sujets importants de santé comme le COVID-19, a pris des mesures immédiates pour que les auteurs de ces rumeurs, en fonction de la gravité du mensonge, soient condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 5 ans ou condamnés à une amende de 800.000 dollars (1 million de SR3). Cette décision a été prise suite aux avertissements du ministère de la Santé d'Arabie saoudite, du ministère de l'Intérieur, de la présidence générale, des deux Saintes Mosquées et d'autres entités gouvernementales. Ces avertissements encouragent les citoyens à avoir confiance dans les sources d'information données par l'Etat et non pas sur des sites web

quelconques, afin d'obtenir des informations sur la gestion par le Royaume de l'épidémie du coronavirus .

Dans le but de veiller à l'utilisation respectueuse des nouvelles plateformes et pour lutter contre la désinformation, le pays estime nécessaire de développer une réglementation au niveau international pour garantir la véracité des informations transmises au public et pour bloquer les contenu offensif et obscène.

A ce titre, l'Arabie Saoudite objecte la complète liberté d'expressions sur internet ou les médias. C'est pour cela que le Royaume reste un des seules pays au monde à ne pas avoir signé de traité international a ce sujet.